

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

---

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-13-2018-01-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**AFFAIRE**

**13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

13.2018.01 Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et bassin de la Rhue – positionnement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne

**RAPPORT**

En parallèle de l’animation générale du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense a été lancée l’étude de gouvernance des compétences du grand cycle de l’eau sur le territoire du Contrat étendu à l’ensemble du bassin versant de la Rhue.

A l’issue de la présentation des scénarios aux élus des communautés de communes (Dômes Sancy Artense, Hautes terres communauté, Massif du Sancy ; Pays Gentiane et Sumène Artense), ceux-ci ont trouvé un consensus en faveur du scénario suivant : « **exercice des compétences GEMAPI par les communautés de communes et coordination globale à l’échelle du territoire d’étude (Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense + bassin de la Rhue) par le syndicat mixte du Parc des Volcans** ». Les compétences hors GEMAPI restent exercées par les acteurs actuels.

Ce scénario permet aux communautés de communes qui n’exerçaient pas de compétences GEMAPI jusqu’alors de s’approprier la mise en œuvre de telles actions et de rester maîtres de leurs investissements. Il permet également des économies et une mutualisation à travers notamment les autres actions portées par le syndicat mixte du Parc dans le domaine de l’eau et des milieux aquatiques (hors GEMAPI).

Ce scénario a été présenté comme une **situation transitoire traduisant à la fois le souhait des communautés de communes de s’impliquer dans ce domaine d’intervention mais également leur volonté d’évoluer vers une structuration plus intégratrice de type syndicat mixte à l’échelle Dordogne + Rhue**. Il a été proposé que ce scénario transitoire permette de couvrir la mise en œuvre du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (01/09/2017 – 01/09/2022). Les réflexions quant à un syndicat mixte portant les compétences GEMAPI et pouvant être reconnu EPAGE seront engagées en 2020 à l’issue des municipales pour permettre aux élus en place de s’approprier le sujet et de proposer leur vision de l’organisation du territoire à la perspective 2022.

Ce souhait des communautés de communes a des **conséquences pour le syndicat mixte du Parc des Volcans** en entraînant :

Conséquences	Déclinaison
1/ d’une part une modification des statuts du syndicat mixte pour afficher les compétences liées à cette animation du grand cycle de l’eau (item n°12 de l’article L211-7 I CE)	De nouveaux statuts sont présentés permettant une adhésion à la carte des EPCI en fonction de leur territoire concerné par l’application de la Charte et/ou de l’animation relative au grand cycle de l’eau (sur les bassins de la Dordogne et de la Rhue seulement). Ces nouveaux statuts permettront notamment le transfert de l’item n°12 relatif à l’animation générale et à la coordination dans le domaine du grand cycle de l’eau de la part des communautés de communes
2/ d’autre part une extension du territoire d’animation relatif au grand cycle de l’eau	L’animation relative au CT Sources de la Dordogne Sancy Artense à hauteur de 1 ETP sera maintenue et pourra faire l’objet d’un CDD de 2 ans pour assurer la continuité des actions. L’animation supplémentaire requise pour le bassin de la Rhue demandera à la fois une coordination générale et l’intervention d’un technicien de rivières local. Le temps de travail pourrait être de 0,5 ETP pour l’animation générale et de 1 ETP pour le technicien de rivières mais ces valeurs seront à affiner dans les projets déposés auprès des financeurs

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La dernière phase de l'étude visera à fournir les éléments concrets relatifs à la mise en œuvre de ce scénario (organisation, financements,...) et à accompagner les structures concernées dans l'évolution de leurs statuts.



**Il vous est demandé de confirmer le positionnement du SMPNRVA dans l'animation générale et la coordination des compétences du grand cycle de l'eau sur la Dordogne et la Rhue, de vous positionner sur les changements statutaires qui en découlent et de permettre la mise en œuvre des moyens humains associés.**

### DELIBERATION

Le Comité syndical confirme le positionnement du SMPNRVA dans l'animation générale et la coordination des compétences du grand cycle de l'eau sur le Dordogne et la Rhue ainsi que les changements statutaires qui en découlent et de permettre la mise en œuvre des moyens humains associés.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT,

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-13-2018-01-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-30-2018-01-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**AFFAIRE**

30

**OUTILS TRANSVERSAUX**

30.2018.01 Evaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la charte du Parc

**RAPPORT**

Adoptée de mi à fin 2012 par les collectivités locales du territoire, ainsi que par les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne (aujourd'hui fusionnée « Auvergne Rhône-Alpes »), la charte du Parc a fait l'objet d'un décret du premier Ministre en juin 2013 prononçant le reclassement pour 12 ans du territoire en Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Ce délai pourrait être ultérieurement prorogé de 3 ans à la demande de la Région et sur proposition du Syndicat mixte du Parc.

**Il convient d'envisager fin 2018 / début 2019 une évaluation intermédiaire de la mise œuvre de la charte du Parc** conformément aux engagements pris par ses signataires et par le Syndicat mixte du Parc (page 196 du rapport de charte), ainsi qu'en application du Code de l'environnement (même si la charte en vigueur n'est pas totalement soumise aux modifications introduites sur ce sujet par les décrets du 20 janvier 2012 et du 10 juillet 2017).

**L'objet de cette évaluation est d'analyser**, au regard d'enjeux de la charte priorités\*\*, :

- > le respect des engagements de ses signataires et du Syndicat mixte du Parc, ainsi que leurs avis sur les actions menées et leurs attentes
- > les résultats-réalisations obtenus sur le territoire, ainsi que l'évolution de ce dernier (bilan et besoins).

\*\*Concernant l'enjeu du tourisme (sous-orientation 3.2 de la charte « Une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du Parc »), il se décline par l'adhésion du Parc des Volcans d'Auvergne à la **Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés** (CETDep), et, à ce titre, par la mise en œuvre depuis 2014 d'un programme d'animations dont l'évaluation est prévue en 2019. Afin d'optimiser les moyens et démarches, ainsi que pour permettre une vision d'ensemble et partenariale sur les orientations à prendre ces prochaines années dans la conduite de la charte du Parc et des interventions du Syndicat mixte du Parc, il est envisagé de réaliser l'évaluation de la CETDep de façon articulée avec celle intermédiaire et plus globale de la mise en œuvre de la charte.

**En termes d'objectifs**, s'agissant d'une évaluation à mi-parcours de la charte, cet exercice a pour but, pour le Syndicat mixte du Parc, ses partenaires et autres signataires de la charte :

- > de prendre du recul sur sa mise en œuvre durant la période 2013/2018 (actions abandonnées, achevées, en cours, à programmer et conditions de leur mise en œuvre) afin d'optimiser son pilotage sur la seconde période de son application
- > de tester une méthode et de préparer l'évaluation finale
- > et aussi, plus globalement, d'inscrire les acteurs (élus, équipe, partenaires...) dans une démarche d'échanges et de progrès.

**Au plan de la gouvernance**, également en application des modalités prévues dans la charte, le Groupe technique et le Comité de pilotage de la révision de la charte (COPIL) ont été réactivés. Associant le Bureau syndical du Parc, les membres du Comité des partenaires, ainsi que des membres volontaires du Conseil scientifique du Parc, ces instances informelles préparent des modalités de conduite de cette évaluation (qui seront soumises au Comité syndical du Parc à l'automne 2018) et pourront suivre leur mise en œuvre.

**Le recours à une prestation externe** est envisagé pour l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la charte (prévu dans la charte elle-même et validé par le COPIL) et l'évaluation du programme d'animations 2014-2019 réalisé au titre de la CETDep. Il s'agirait :

- > de collecter les informations nécessaires issues du territoire (actions menées par les communes et leurs groupements, avis et sentiments de ces acteurs et des partenaires, engagements réalisés de ces derniers, données de diagnostic...)
- > de rédiger des conclusions évaluatives
- > d'émettre des recommandations en termes d'orientations et d'organisation internes et partenariales pour la seconde partie de mise en œuvre de la charte du Parc.

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**La démarche qui serait proposée au Groupe technique et au COPIL pour la conduite de ces deux évaluations** pourrait être la suivante :

> *de juillet à octobre 2018*, renseignement par les services du Syndicat mixte du Parc du dispositif de suivi évaluatif de la charte pour ce concerne les engagements de la structure, les résultats obtenus sur le territoire et les descripteurs d'évolution de celui-ci

> *de septembre à décembre 2018*, après échanges avec la nouvelle direction du Syndicat mixte du Parc, soumission au Groupe technique, au COPIL et au Comité syndical

- . du dispositif de suivi évaluatif complet (intégrant les engagements des partenaires qui pourront alors les renseignés dans les mois à venir)
- . du calage précis de la démarche et en particulier de la prestation externe portant sur les deux évaluations emboîtées

> *de janvier jusqu'à la fin du printemps 2019*, mise en œuvre de la prestation externe pour :

→ animer le recueil de données sur le territoire (bilan, ressentis, attentes et prospective) :

- . via des entretiens auprès de partenaires, EPCI, institutionnels, socioprofessionnels...
- . via un questionnaire, auprès des communes et EPCI
- . l'animation de quelques rencontres thématiques (partenaires, élus-délégués...)

→ compiler ces données externes et rédiger des conclusions évaluatives et recommandations

→ animer une réflexion prospective auprès du Comité syndical et de l'équipe (regard extérieur et aide méthodologique) sur les orientations et sur l'organisation à définir pour la 2<sup>de</sup> phase d'application de la charte

> *de la fin du printemps à l'automne 2019*, partage du bilan et optimisation de la prospective avec l'équipe, le Conseil scientifique du Parc, le Groupe technique, le COPIL, le Comité syndical, ainsi que les élus et partenaires locaux lors de rencontres territoriales. La décision de solliciter ou non la prorogation de 3 ans du classement du Parc des Volcans d'Auvergne pourrait être prise à l'issue de cette réflexion.

**Afin de financer cette prestation externe** estimée à 20 000 euros cet effet, une aide financière du même montant peut être sollicitée auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la ligne PNR 2018 (priorisée sur les démarches d'évaluation) pour un financement à 100%. Par ailleurs, afin de développer le temps et les prestations de l'évaluation des questions touristiques (CETDep), une aide financière complémentaire pourrait être prochainement sollicitée au titre des crédits 2019 de l'Etat.

### **Il vous est proposé :**

- > **de décider de l'engagement, à compter de fin 2018, d'une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la charte du Parc**
- > **d'intégrer à celle-ci l'évaluation de la conduite du programme d'animations 2014-2019 découlant de l'adhésion du Parc à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés**
- > **d'approuver le recours à une prestation externe pour contribuer à l'animation et à la collecte de données de ces évaluations complémentaires, ainsi que pour constituer un regard expert, neutre et pédagogique dans cet exercice**
- > **d'autoriser le président à solliciter à cet effet la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention de 20 000 euros et à mettre en œuvre les démarches qui en découlent.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité syndical autorise l'engagement, à compter de fin 2018, d'une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la charte du Parc, l'intégration à celle-ci de la conduite du programme d'animations 2014-2019 découlant de l'adhésion du Parc à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, d'approuver le recours à une prestation externe pour contribuer à l'animation et à la collecte de données de ces évaluations complémentaires.

Le Comité syndical autorise le président à solliciter à cet effet la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention de 20 000 euros et à mettre en œuvre les démarches qui en découlent.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

---

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-19-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

### FINANCES

41.2018.19

Décision modificative n° 1 : Budget principal

## FINANCES

### Budget principal

### Décision modificative n°1/2018

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien des voies et réseaux	1 000,00	
617	Frais d'étude et de recherche	1 200,00	
617	Frais d'étude et de recherche	-51 700,00	
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers	2 000,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers	1 500,00	
6231	Annonces et insertions	3 400,00	
6247	Transports collectifs	3 000,00	
6262	Frais de télécommunication	6 000,00	
6281	Cotisations aux divers organismes (dont CPIE Clermont Dôme)	4 000,00	
6532	Frais de mission des élus	1 500,00	
7473	Participations des départements		17 000,00
7477	Crédits européens		-31 000,00
7478	Participations versées par autres organismes		-20 700,00
7478	Participations versées par autres organismes		9 600,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>-25 100,00</b>	<b>-25 100,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2051	Logiciels , droits	2 000,00	
2183	Matériel de bureau & informatique	-2 000,00	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-19-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**DELIBERATION**

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

---

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-20-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

## FINANCES

41.2018.20

Décision modificative n° 1 : Budget annexe RN Chastreix-Sancy

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	700,00	
60621	Combustibles	-200,00	
60632	Fournitures de petit équipement	-200,00	
61551	Entretien matériel roulant	-300,00	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-20-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-21-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

## **FINANCES**

41.2018.21

Décision modificative n° 1 : Budget annexe Chaîne des Puy

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	
61558	Entretien autres biens immobiliers	1 400,00	
6161	Assurance multirisques	100,00	
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	
022	Dépenses imprévues	-3 500,00	
7788	Produits exceptionnels divers		2 500,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>

➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-21-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-22-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

41.2018.22

## **FINANCES**

Décision modificative n° 1 : Budget annexe RN Chaudefour

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-350,00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	200,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	150,00	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-22-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

---

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-23-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

## **FINANCES**

41.2018.23

Décision modificative n° 1 : Budget annexe RN Godivelle

## **RAPPORT**

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	1 900,00	
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	
6238	Divers (impression exposition)	500,00	
023	Virement à la section d'investissement	500,00	
022	Dépenses imprévues	-3 400,00	
74718	Subvention de fonctionnement de l'Etat		1 000,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2188	Matériel divers	4 000,00	
13118	Subvention de l'Etat		3 500,00
023	Virement de la section de fonctionnement		500,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>



**Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.**

## DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT,

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-41-2018-23-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 10h00 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS	16		16	16
BOYER	1		1	17
BRUGIERE	1		1	18
CHEVALEYRE	1	MONIER	1	20
FABRE	8	DELRIEU	8	36
FARGEIX	1			37
GARDES	1	FERRE	1	39
GAY	8			47
GISCARD D'ESTAING	16	GUIBERT	16	79
MANSANA-ROCHE	2			81
MARION	1	BONNICHON DELCOUDERC	16 2	100
MONCOURIER	2			102
PICARD	8			110
PICHOT	8			118
RISPAL	1			119
RODDE	8	MARTINIERE	2	129
ROUX	1			130
VAUCHE	1			131
VIGUES	2	CHABRIER OUGIER	1 1	135

Nombre de voix total : 135/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-43-2018-02-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**AFFAIRE**

43

43.2018.02

**ADHESIONS - DESIGNATIONS**

Adhésion à l'association CPIE Clermont-Dôme

**RAPPORT**

Lors du Comité syndical du 14 février dernier, vous a été présentée la liste des organismes de regroupement auxquels adhère le syndicat mixte du Parc et qui se trouve répertoriée dans l'annexe 4 du budget principal sous la référence C3.1. Il vous appartenait alors de déterminer le principe de la reconduction ou pas de l'adhésion à ces organismes. Deux dossiers ont posé question et vous avez souhaité que les services puissent procéder à une analyse approfondie avant de vous représenter le rapport.

Dans le cas du CPIE (Centre permanent d'initiation à l'environnement) Clermont-Dôme, basé à Theix, le montant de l'adhésion demandé à l'origine était de 2000 euros, ce qui paraissait excessif. De plus, la directrice du syndicat mixte siégeait au Bureau de cette association en tant que trésorière, représentant le Parc dans le collège des collectivités locales. Ceci n'était plus envisageable dans le cas d'une adhésion payante et alors même que nous pouvons être liés à cette association via des marchés publics comme c'est le cas pour « métropolitains en herbe ». Cette situation est réglée depuis l'assemblée générale du 25 mai dernier où la directrice a démissionné de ses différents mandats et ne représente plus notre collectivité dans cette instance.

Depuis le CPIE a revu ses grilles d'adhésion et nous propose une adhésion annuelle, dans le collège des collectivités locales, à 1000 euros ainsi qu'un poste pour un élu délégué au sein du conseil d'administration qui se réunit 4 à 5 fois par an.

Cette formule nous semble plus adéquate avec la nature de notre relationnel de travail et partenarial à l'égard de cette association.

➤➤➤ Il vous est donc demandé de vous prononcer sur :

➤ le principe d'une adhésion annuelle de 1 000 euros à l'association CPIE Clermont Dômes,

➤ la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration de ladite association.

**DELIBERATION**

Le Comité syndical autorise le principe d'une adhésion annuelle de 1 000 € et la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration de ladite association.

Nombre de voix exprimées : 135/196

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20180705-43-2018-02-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018